

<u>Compte rendu</u> <u>Séance du Conseil Municipal</u> <u>du 6 avril 2017</u>

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

<u>Etaient présents (Maire et Adjoints puis ordre alphabétique)</u>: Lionel NORMAND, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

<u>Etait absent excusé</u>: Martine FAUQUEMBERGUE (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND)

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 9 mars 2017 Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Sous-traitance balayage des caniveaux

Le maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) propose à tous les communes adhérentes un service de balayage mécanique des caniveaux. Cette prestation payante est réalisée par une entreprise attributaire du marché passé par la CC2SO, le coût est facturé au mètre linéaire et serait de 553,54€ HT pour un balayage complet de tous les caniveaux de la commune.

Jean-Luc Huyon et Franck Lécrivain, surpris par la proposition, rappellent qu'un arrêté municipal a été pris indiquant que chacun doit entretenir le trottoir et le caniveau devant chez soi. Ils se montrent défavorables à la proposition en argumentant que la collectivité n'a pas à payer pour les quelques habitants qui ne font pas l'effort d'entretenir leurs caniveaux.

Jean-Michel Salon souhaiterait que cette opération soit menée une fois pour évaluer l'efficacité du balayage mécanique.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de la CC2SO avec 6 voix contre, 4 voix pour 2 abstentions.

3 - Approbation compte de gestion budget eau - assainissement 2016

Le maire rappelle que le compte de gestion est la comptabilité tenue en parallèle du secrétariat de mairie par le comptable public.

Les chiffres reçus de la trésorerie se présentent ainsi :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	28 300.03€	Dépenses	7 447,16€
Recettes	28 954.60€	Recettes	28 219.19€
Résultat de l'exercice	654.57€	Résultat de l'exercice	20 772.03€
Résultat N-1	1 633.70€	Résultat N-1	76 714.77€
Résultat de clôture	2 288.27€	Résultat de clôture	97 486.80€

Résultat de l'exercice : 21 426.60€ Résultat de clôture : 99 775.07€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte

de gestion 2016.

4 - Approbation compte administratif 2016 budget eau- assainissement

Le compte administratif est la comptabilité tenue par le secrétariat de mairie, après s'être fait présenter les résultats et constatant que ceux-ci sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

5 - Affectation du résultat budget eau - assainissement

L'affectation du résultat proposée par le maire et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal est la suivante :

Chapitre 002 (Excédent de fonctionnement antérieur reporté) : + 2 289€ Chapitre 001 (Excédent d'investissement antérieur reporté) : + 97 487€

<u>6 - Budget primitif 2017 budget eau - assainissement</u>

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif 2017 suivant :

Section d'exploitation dépenses :

- Charges de gestion courante : 5 744€

- Dotations aux amortissements et provisions : 2 045€

<u>TOTAL</u>: **7 789€**

Section d'exploitation recettes :

- Autres produits de gestion courante : 5 500€

- Excédent antérieur reporté : 2 289€

TOTAL: 7 789€

Section Investissement dépenses :

- Immobilisations corporelles : 100 507€

TOTAL: 100 507€

Section investissement recettes:

- FCTVA: 975€

- Amortissements: 2 045€

- Excédent antérieur reporté : 97 487€

TOTAL: 100 507€

Le maire précise que dans le cadre de la nouvelle station d'épuration, l'ancienne station située dans le marais a été démantelée et la compétence assainissement collectif transférée au SIAVS. Ainsi le budget eau - assainissement devient en 2017 un budget eau, ce qui explique une nette baisse des amortissements à partir de 2017.

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif eau pour l'année 2017.

7 - Approbation compte de gestion budget communal 2016

Le maire expose les chiffres du compte de gestion 2016 pour le budget communal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	414 838.16€	Dépenses	203 143.87€
Recettes	555 473.79€	Recettes	105 204.25€
Résultat de l'exercice	140 635.63€	Résultat de l'exercice	-98 119.62€
Résultat N-1	533 855.83€	Résultat N-1	-38 107.10€
Résultat de clôture	636 383.46€	Résultat de clôture	-136 226.72€

Résultat de l'exercice : 42 516.01€ Résultat de clôture 2016 : 500 156.74€

Après délibération les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2016.

8 - Approbation compte administratif 2016

Après s'être fait présenter les résultats et constatant que ceux-ci sont identiques à ceux du compte de gestion, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 pour le budget communal.

9 - Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée par le maire et approuvée à l'unanimité par le conseil municipal est la suivante :

- Chapitre 002 (Excédent de fonctionnement antérieur reporté) : 500 156€
- Chapitre 001 (Déficit d'investissement antérieur reporté) : 136 227€
- Article 1068 (couverture du déficit en recette d'investissement) : 136 227€

10 - Subventions aux associations et au CCAS

Article	Nom de l'association	Montant de la subvention
657362	CCAS	3000
6574	Amicale des aînés	200
6574	Association de pêche	120
6574	Association des chasseurs	120
6574	Association des donneurs de sang	120
6574	Association des parents d'élèves de Plachy	120
6574	Basket Conty	200

6574	Club gymnastique	120
6574	Club tennis	300
6574	Association badminton	120
6574	Fondation du patrimoine	50
6574	La prévention routière	30
6574	Le souvenir français	50
6574	Comité des fêtes	600
6574	AS Prouzel/Plachy	120
6574	Union Nationale des Anciens Combattants	120
6574	Croix de guerre	30
6574	Danse moderne	120

11 - Vote des taux de fiscalité directe

Après délibération les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de garder les taux de fiscalité directe (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur le non bâti, CFE) aux mêmes taux qu'en 2016 soit :

Taxe d'habitation : 11,89%

Taxe foncière (bâti) : 13,76%

Taxe foncière (non bâti) : 21,78%

CFE: 11.73%

Le produit attendu de la fiscalité directe pour l'année 2017 est de 201 956€.

12 - Vote du budget primitif 2017

Le maire propose à l'assemblée le budget primitif suivant :

Fonctionnement dépenses :

- Charges à caractère général : 615 190€

- Charges de personnel : 208 158€

- Autres charges de gestion courante : 53 515€

- Charges financières : 3 962€

- Atténuation de produits : 35 904€

Différence sur opération d'immobilisation : 115 333€
 TOTAL Dépenses de Fonctionnement : 1 032 062€

Fonctionnement recettes:

- Atténuation de charges : 20 000€

- Produits des services et du domaine : 9 550€

- Impôts et taxes : 298 567€

Dotations, subventions et participations : 155 488€
Autres produits de gestion courante : 48 300€

- Produits financiers: 1€

- Excédent antérieur reporté : 500 156€

TOTAL recettes de fonctionnement : 1 032 062€

Investissement dépenses:

- Emprunts : 24 813€

Immobilisation incorporelles: 37 935€
Immobilisations corporelles: 148 881€

- Déficit antérieur reporté : 136 227€

TOTAL dépenses d'investissement : 347 856€

Le seul investissement déjà engagé en 2017 est le raccordement au réseau collectif des bâtiments communaux pour un montant de 7 314€ TTC. Les membres du conseil décident d'inscrire au plan d'investissement annuel l'achat de nouveaux jeux pour l'aire de jeux en ciblant les 6 à 10 ans, l'acquisition de petit matériel (poste à souder, congélateur pour la salle polyvalente), la mise aux normes quant à l'accessibilité du local commercial situé à Amiens au 11 rue Sire Firmin Leroux. Il est aussi décidé en parallèle au dossier du bâtiment 6 rue du Cdt André Dodart de demander des devis pour l'acquisition d'une remorque benne pour le service technique, ainsi que pour isoler la salle des associations et couvrir "l'ancienne serre" qui lui est juxtaposée.

Investissements recettes:

- Dotations, fonds divers, réserve : 152 223€

- Produits exceptionnels: 195 633€

TOTAL des dépenses d'investissement : 347 856€

Après délibération le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif présenté ci-dessus.

12 - Fixation du prix de l'eau assainie

Le maire informe l'assemblée que lors de sa dernière réunion les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Selle ont fixé le prix de l'eau à 5,30€ du mètre cube hors taxe. Ce prix devrait être dégressif au fur et à mesure que les habitants des 3 communes seront raccordables dans les années à venir.

13 - Permis de construire parcelle AI 38 (27 rue du Commandant André Dodart) Le maire expose que le permis de construire déposé par monsieur VAQUEZ sur la parcelle située au 37 de la rue du commandant André Dodart avait dans un premier temps été refusé suite à l'instruction des services de la DDTM. La maison projetée était de type architectural moderne avec toiture terrasse, l'architecte conseil de la DDTM a estimé que ce style dépareillait trop avec l'aspect plutôt classique des maisons voisines. Monsieur VAQUEZ a déposé un recours gracieux auprès de la mairie en argumentant que conformément au grenelle de l'environnement qui indique que lorsqu'une toiture végétalisée est prévue les règles d'urbanisme locales ne doivent pas s'appliquer et que dans cette rue d'autres habitations ont un style moderne. Le maire demande conseil aux membres de l'assemblée quant à la suite à donner à ce recours gracieux. Après avoir étudié le projet et échangé, les élus acceptent la demande de recours gracieux avec 8 voix pour (Lionel Normand, Jacques Lemoine, Jean-Luc Huyon, Frédéric Chivot, Jean-Luc Hermant, Evelyne Fraboulet, Christian Herbet et Franck Lécrivain) contre 4 voix (Martine Fauquemberque qui avait donné son avis à monsieur Normand, Laurie Buquet, Jean-Michel Salon et Manuel Henocque).

14 - Questions et informations diverses

- Le maire fait part à l'assemblée d'une correspondance reçue de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) incitant la commune à adhérer à son comité technique nouvellement mis en place. Le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées notamment les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations. Actuellement la commune adhère au comité technique du Centre de Gestion de la Somme (CDG8O), comme toutes les communes du département. Le maire ajoute que la commune n'a pas obligation d'adhérer au comité technique de la CC2SO et que fort de son expérience, le service rendu par le comité technique est de qualité. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adhérer au comité technique de la CC2SO.
- Le maire informe l'assemblée que 80 peupliers ont été achetés et vont être prochainement plantés dans le marais.
- Les travaux pour la construction de 3 logements sociaux en face de la mairie ont débuté.
- Un dépliant concernant la technologie VDSL a été déposé par Orange dans les boîtes aux lettres des habitants. Le maire et Manuel Henocque expliquent que le matériel permettant de profiter de ce haut débit internet n'est pas encore installé par Orange, l'offre est donc prématurée pour l'instant. Il va falloir attendre encore quelques mois pour que cette offre soit réellement commercialisée.
- Jean-Michel Salon fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 14 mars 2017 à la Fédération Départementale de la Somme (FDE80). Le rapport annuel 2016 a été présenté ainsi que les nouvelles données à intégrer aux PLU sur la transition énergie/air.
- Christian Herbet a remarqué que les panneaux d'indication des commerçants placés au croisement de la route de Beauvais et de la rue Edouard Philogène-Wallet gênaient la visibilité. Ils vont être déplacés.
- Evelyne Fraboulet rapporte qu'au hamueau de Buyon, grande rue, l'entreprise SLTP n'a pas remis en état les bas-côtés après son intervention pour le passage de câbles éoliens. Le maire l'informe qu'un courrier recommandé a été adressé à l'entreprise et à son mandataire pour que celle-ci les remettent en état sous peine qu'ils soient effectués d'office aux frais de l'entreprise.

- Frédéric Chivot fait un point sur l'organisation du marché de printemps qui aura lieu le 30 avril 2017.
- Jean-Luc Huyon demande si le service technique pourra assurer toutes ses tâches malgré les agents placés en maladie. Le maire répond qu'un renfort sera peut-être à prévoir, cette question sera débattue lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

Sans autre remarque la séance est levée à 00h10.

Lionel NORMAND	Martine FAUQUEMBERGUE (Pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND)	Jean-Luc HERMANT
Christian HERBET	Frédéric CHIVOT	Laurie BUQUET
Evelyne FRABOULET	Manuel HENOCQUE	Jean-Luc HUYON
Franck LECRIVAIN	Jacques LEMOINE	Jean-Michel SALON